

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

NIF : 000 21 600 1808 3371 6001

AVIS D'ANNULATION DE LA PROCEDURE N°08 DU

En application des dispositions des articles 49 et 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et les articles 73 et 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le Wali de la wilaya de Mascara déclare l'annulation de la procédure de l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 30 du 21/10/2025 après annulation de l'attribution provisoire et la procédure publié dans les quotidiens nationaux : **الروح الرياضية** le 26/10/2025 et cap dz le 27/10/2025 , relatif à l'acquisition et installation d'un système de sonorisation au niveau la salle de conférence El Amir Khaled au motif : modification sur cahier des charges.

Tous les candidats qui souhaitent prendre connaissance de motif de la présente décision sont invités à se rapprocher aux services de l'Administration Locale au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Pour toute éventuelle contestation du choix, un recours peut être introduit auprès de la commission de wilaya des marchés publics, sise au siège de la wilaya de Mascara cité administrative et ce, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans la presse écrite, le BOMOP et deux presses électroniques.